

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DELIBERATION**
CC_2021_221

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 8 novembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

OBJET :**AFFAIRES GENERALES**

*Création d'une
commission
« vidéoprotection »*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

**Présents à partir de la
délibération**

CC 2021 202 :

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 12

Nombre de votants : 49

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

AFFAIRES GENERALES
Création d'une commission « Vidéoprotection ».

Le Conseil Communautaire,

Vu le règlement intérieur tel qu'adopté par délibération CC_2020-135 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 et notamment son article 3.1.1.2 relatif aux commissions projets

« Elles sont créées par le Conseil communautaire, sur proposition du président. Elles ont une lettre de mission qui détermine l'objet de la mission et le temps imparti et les membres.

Elles sont composées au minimum de 6 conseillers communautaires titulaires ou suppléants. Elles sont présidées par un vice-président.

La délibération prévoit la possibilité d'y associer des membres du conseil de développement désignées par le Président et des personnalités qualifiées dans la limite de 6 personnes également.

Elles émettent un avis. Un compte rendu de ces réunions est remis au Président qui le présente au Conseil communautaire. »

Considérant le souhait de réfléchir à l'utilité d'aider les communes à s'équiper en dispositif de vidéoprotection,

Considérant l'opportunité de définir les modalités opératoires de ce dispositif en lien avec le Syndicat mixte La fibre 59/62 », la Région et la gendarmerie nationale.

Considérant les candidatures,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 Votants)

- De créer une commission projet « Vidéoprotection ».
- De donner pour mission à cette commission projet « Vidéoprotection », de réfléchir à la manière d'aider les communes à s'équiper en dispositif de vidéoprotection.

Elle proposera un rapport au Président qui le soumettra à la séance du conseil communautaire du 31 janvier 2022.

- De désigner comme membres de cette commission :
 - Luc FOUTRY
 - Ludovic ROHART
 - Luc MONNET
 - Olivier VERCROYSSSE
 - Jean-Paul VERHELLEN
 - Jean-Louis DAUCHY
 - Paul DHALLEWYN
 - Frédéric PRADALIER
 - Franck SARRE
 - José ROUCOU

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait en forme,
Le Président
Luc FOUTRY

